



patrimoine et divorce

Par **bibielliot**, le **09/11/2009** à **08:43**

bonjour,

je suis divorcee depuis 2006 et ai vendu ma maison.

mon concubin, est en instance de divorce, il a acheté une maison en 2004 avec sa femme, sa femme est co-emprunteur mais toutes les assurances sont sur la tête de monsieur. Madame a une maladie invalidante et touche de la part de mr une prestation compensatoire de 450 €. Madame, malgré son accord au départ, refuse de signer la liquidation pour la maison. Moi, lors de la vente de ma maison, ai investi la moitié de mon argent dans des travaux de restauration de cette maison.

J'ai 3 enfants de ma 1ere union, Mr a 2 enfants (qu'il a adopté) de son union et nous venons d'avoir un enfant de notre union.

Mr a relancé sa femme plusieurs fois pour la signature. Pas de réponse. Nous aimerions simplement vivre tranquillement, et s'il arrive quoique ce soit à l'un de nous deux, que l'autre n'ait pas de soucis.

Nous envisageons de quitter la maison, de la mettre en vente et de répercuter le montant du prêt qui court encore sur Mr et Mme. Est-ce la bonne solution ??? Je voudrais en cas de vente, pouvoir aussi récupérer le montant qui j'ai investi dans cette maison. Et nous voudrions pouvoir partager notre bien après en 6 part égale.

Comment faire ?? Merci de votre réponse. Cordialement